



## DELIBERATION 2019-07

LE TRENTE JANVIER DEUX MILLE DIX-NEUF A DIX-HUIT HEURES TRENTE, S'EST REUNI LE CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT JEAN DE VEDAS AU LIEU HABITUEL DE SES ASSEMBLEES, SOUS LA PRESIDENCE DE MADAME ISABELLE GUIRAUD, MAIRE DE LA COMMUNE, A LA SUITE D'UNE CONVOCATION EN DATE DU VINGT-QUATRE JANVIER DEUX MILLE DIX-NEUF.

**PRESENTS** : Mme GUIRAUD I. – M. MERLIN D. – Mme VESSIOT A. - M. CLAMOUSE A. – Mme OMS ML. - Mme FASSIO I. - Mme MASANET C. – M. DE BOISGELIN P. – M. NENCIONI S. – M. PAINTRAND JF. - M. MARTIN-LAVAL B. - M. SCIALOM D. – Mme FAVRE-MERCURET R. - M. PETIT E. - Mme LOPEZ M-F - Mme BADOUIN E. - Mme RENARD S. - M. TRINDADE J. - Mme VACQUIE S. - M. LE BLEVEC B. – Mme FABRY V. – Mme SALOMON ML. – M. CARABASSE P. – M. RIO F.

**ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION** : Mme MAUREL P. procuration à M. MARTIN-LAVAL Bruno - Mme AURIAC A. procuration à M. MERLIN D.

**ABSENTS EXCUSES** : M. DELON A. – Mme ESCRIG C. - M. VERNAY P.

Monsieur Benjamin LE BLEVEC a été élu secrétaire de séance à l'unanimité, en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

**OBJET** : Demande de subvention au Conseil Départemental de l'Hérault pour l'aménagement de l'aire de jeux Jean Moulin

Afin de valoriser les espaces publics communaux et développer les équipements de loisirs de proximité, la ville de Saint Jean de Védas va aménager une nouvelle aire de jeux, située sur le square Jean Moulin, au cœur de la commune.

Cet espace, à proximité du collège, de l'école Saint Jean Baptiste, des écoles Maternelle et Primaire les Escholiers et du complexe sportif de la Parre, sera agrémenté d'une aire de jeux avec des sites de tranches d'âges différents.

Au-delà des fonctions ludiques et des qualités intrinsèques demandées aux entreprises, la collectivité sera attentive à l'esthétique et à l'intégration réussie de cette aire de jeux.

Dans le cadre de l'aménagement de l'aire de jeux Jean Moulin, Madame le Maire sollicite auprès du Conseil Départemental de l'Hérault, une subvention pour ce projet selon le plan de financement ci-dessous :

- Montant prévisionnel de l'aménagement de l'aire de jeux : **85 000 € H.T.**
- Montant de l'aide sollicitée : **25 500 € (30 % du montant H.T.)**
- Autofinancement de la commune : **59 500 € HT**

**Après examen et en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote :**

Pour	UNANIMITE
Contre	
Abstention	

**Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Madame le Maire :**

- **AUTORISE** Madame le Maire à solliciter auprès du Conseil Départemental de l'Hérault, une subvention pour l'aménagement de l'aire de jeux Jean Moulin selon le plan de financement proposé ci-dessus ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer toutes les pièces liées à la bonne fin du présent dossier.

Isabelle GUIRAUD  
Maire de Saint Jean de Védas

